



**ACTIONS POUR LA
SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Rapport sommaire des activités 2023

01

Contexte de mise en œuvre et résultat global des activités

ASE intervient au Sud-Kivu et plus particulièrement dans le Territoire de Kabare. Les activités mises en œuvre par l'ASE couvrent les Groupements d'Irhambi-Katana et Bugorhe. Les cibles sont les peuples autochtones pygmées et les autres membres des communautés riveraines du PNKB. Depuis 2020, plus de 50 ménages des peuples autochtones bénéficient d'un soutien technique dans le secteur agricole. Ce soutien technique aide les familles directement touchées par les activités à ne plus dépendre de la biodiversité du PNKB comme moyen de survie. Il les aide aussi à entre de petites activités génératrices de revenu qui contribuent à subvenir aux besoins primaires et élémentaires de leurs familles. Plusieurs activités sont mises en œuvre pour aider la cible à mieux comprendre les enjeux liés à l'exploitation abusive des ressources naturelles du PNKB.

Il s'agit, entre autres et sans être exhaustif, de mettre à leur disposition des intrants agricoles : outils aratoires, les semences et la location des terres arables. Ceci permet à ces ménages de ne plus dépendre essentiellement du PNKB pour leur survie et ainsi protéger tant soit peu sa biodiversité. A côté de soutien direct, d'autres activités telles que la sensibilisation à la loi portant protection des peuples autochtones pygmées et autres instruments juridiques nationaux et internationaux sont tenues à l'intention des communautés PAP, leaders locaux et autres communautés riveraines.

S'agissant de la protection de l'enfant, les leaders des peuples autochtones pygmées sont régulièrement sensibilisés au fait d'encourager

leurs pairs à enregistrer leurs enfants nouveaux nés à l'Etat-Civil pour éviter les conséquences que cela peut engendrer notamment l'apatridie. Leur vie de nomade ne favorise pas facilement cette approche. Il en est de même en ce qui concerne leur difficulté à inscrire leurs enfants au sein des écoles. Bien que la loi portant protection et promotion des peuples autochtones pygmées consacre la gratuité de l'éducation du primaire jusqu'au secondaire pour les enfants pygmées, il s'observe toujours un faible taux de scolarité des enfants pygmées. En dépit des efforts fournis par le PNKB pour assurer l'éducation des PAP, il s'observe encore un besoin criant de renforcer l'éducation formelle et la formation professionnelle des jeunes PAP.

Au sein des autres communautés riveraines du PNKB, les activités sont essentiellement focalisées sur la communication pour le développement et la conservation communautaire. Il a été question de former et informer les membres de la communauté de l'importance de la conservation de la nature et ainsi que des conséquences de la dégradation de la biodiversité du PNKB. Des séances de causeries éducatives, des vidéos forum- et de dialogues intergénérationnels sont organisées et servent d'espace d'échange pour recueillir les propositions de différentes parties prenantes sur les moyens d'une gestion durable de la biodiversité du PNKB.



02

Principales activités développées

Activité 1

Sensibilisation des 50 ménages PAP sur l'importance de l'agriculture comme facteur de protection de la biodiversité du PNKB et pour leur sécurité alimentaire à Katana, Miti, Kavumo et Lwiro

Résultat 1

48 ménages PAP sont sensibilisés et optent pour les activités champêtres pour garantir leur sécurité alimentaire. Les ménages sensibilisés comprennent l'importance des activités champêtres comme vecteur de protection de la biodiversité du PNKB.



Activité 2

Dotation en outils aratoires (houes) et semences (haricot + maïs) aux 50 ménages de Katana, Miti, Kavumo et Lwiro

Résultat 2

100 houes achetées et distribuées aux 50 ménages PAP, 25 kg de haricot et 10kg de maïs pour chaque ménage.

Activité 3

Prise en charge des frais de location de champ pour les activités agricoles de 50 ménages PAP à Lwiro, Katana, Miti et Kavumo et accompagnement technique avant, pendant et après la c

Résultat 3

4 champs de 50 / 25 m chacun sont loués à Cirehe pour 48 ménages PAP ayant reçu les outils aratoires et les intrants.

Activité 4

Formation des 50 PAP et autres communautés riveraines aux Activités Génératrices des Revenus comme moyen alternatif de sources de revenus.

Résultat 4

35 ménages des PAP sont sensibilisés sur les AGR et la scolarisation des enfants. Les PAP, surtout les femmes manifestent le souci de faire les épargnes dans les AVEC et MUSO (Mutuelle de Solidarité), faire le petit commerce mais aussi faire étudier leurs enfants.



ACTIONS POUR LA
SAUVEGARDE DE
L'ENVIRONNEMENT

Activité 5

Sensibilisation des PAP, communautés riveraines et leaders communautaires aux dispositions de la Loi N°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des droits des peuples autochtones pygmées.

Résultat 5

35 membres de la communauté et 20 PAP sont informés de l'existence de la loi et des avantages y relatif. Les leaders communautaires s'engagent à aider à la mise en œuvre des dispositions légales pour une meilleure protection des PAP. Les familles touchées par la sensibilisation ont compris l'intérêt de faire enregistrer les enfants à l'état civil et de les faire étudier



03

Observations faites

Lors de la mise en œuvre des activités, nous avons remarqué que :

- Les membres de familles des ménages des PAP manifestent leur intérêt à coopérer pour le changement et la protection de la biodiversité du PNKB ;
- Les leaders communautaires sont disponibles pour accompagner la mise en œuvre des activités visant à promouvoir le développement des peuples autochtones pygmées ;
- Les PAP, surtout les femmes manifestent le besoin d'accroître et diversifier leurs activités génératrices de revenu sous forme d'AVEC et MUSO (Mutuelle de Solidarité) visant à renforcer le petit commerce et l'artisanat pour ainsi que diminuer leur dépendance de survie par rapport à la biodiversité du PNKB ;
- Les leaders des PAP rencontrés manifestent le désir de voir la loi portant protection des peuples autochtones pygmées être effective surtout le domaine de l'éducation où il est garanti la gratuité leur scolarité jusqu'au niveau du secondaire. Ils souhaitent que l'Etat et ses partenaires mettent en place des politiques pouvant faciliter leur développement tout en respectant leurs us et coutumes ;
- Les responsables des familles des PAP contactés expriment leur besoin de voir leurs activités génératrices de revenu être soutenues et renforcés pour garantir une stabilité économique à long terme.

04

Recommandations de l'ASE

A l'Etat congolais

- De renforcer la sécurité pour faciliter l'accès dans les zones sensibles ;
- De mettre en place des mesures d'accompagnement pour une meilleure application de la loi portant protection et promotion des peuples autochtones pygmées ;

Aux Organisations de la société civile

- De développer des mécanismes de suivi de l'application de la loi portant protection et promotion des peuples autochtones tout en veillant sur le principe de participations des premiers concernés (PAP) ;
- De renforcer la collaboration entre les acteurs de la société civile sur terrain pour une meilleure coordination des actions et obtenir des meilleurs résultats ;
- De recueillir les besoins exprimés par les PAP et de les remonter auprès des autorités pour renforcer la jouissance de leurs droits ;





Aux Organisations Internationales

- De continuer à accompagner le Gouvernement et les organisations de la société locale dans la mise en œuvre des politiques visant à promouvoir la protection de la biodiversité du PNKB et la promotion des droits des peuples autochtones pygmées ;
- D'assurer, au niveau international, le plaidoyer sur la prise en compte des besoins exprimés par les PAP dans le cadre de la promotion de leur droit vis-à-vis des enjeux actuels issus de la dernière cop28.

Pour ASE

BIRHAHEKA Pasteur

Directeur Exécutif

Contacts

aserdcongo@gmail.com +243997848180
<http://www.ase-rdc.org> +243858388178